

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 19 mai 2020 à compter de 19 h 00 au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington.

Mention est faite que le conseil de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington siège en séance ordinaire ce 19 mai 2020 à 19 h 00 par l'intermédiaire d'une visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence le Maire, les six conseillers municipaux, ainsi que le directeur général et de directeur de l'urbanisme et des travaux publics.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement en début d'assemblée.

Sont présent(e)s :

M. Yves Boyer, maire ;
M. Mauro Lando, conseiller n°1 ;
Mme Sonia Dumais, conseillère n°2 ;
M. Pierre Boisvert, conseiller n°3 ;
M. Daniel Laplante, conseiller n°4 ;
Mme Louise Lussier, conseillère n°5 ;
M. Denis English, conseiller n°6.

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présents :

M. Clément Costanza, Directeur général et secrétaire-trésorier ;
M. Sylvain Boucher, Directeur des travaux publics et de l'urbanisme.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Séance à huis-clos – crise sanitaire Covid-19 (Mai)
- 1.2 Suivi des principales décisions prises concernant la crise sanitaire
- 1.3 Programmation de la TECQ 2019-2023
- 1.4 Règlement relatif à la gestion contractuelle – avis de motion
- 1.5 Règlement relatif à la publication des avis publics – adoption
- 1.6 Règlement relatif à la gestion des matières résiduelles – adoption
- 1.7 Mandat à la MRC des Jardins-de-Napierville – option d'un appel regroupé « recyclage »
- 1.8 Ouverture de compte bancaire (Banque Laurentienne)
- 1.9 Offre de service – réaménagement de l'hôtel de ville
- 1.10 Formation en gestion municipale (ADMQ)

2. URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS

- 2.1. Rapport des permis du mois d'avril 2020
- 2.2. Rapport des interventions du mois
- 2.3. Règlement relatif à l'épandage des boues municipales – adoption
- 2.4. Annuler la résolution 2020-04-096 – appel regroupé UMQ (Sel de déglçage)
- 2.5. Acquisition de sel de déglçage 2020-2021 – contrat de gré à gré avec Sel Warwick
- 2.6. Offre de service pour la surveillance des travaux – mise aux normes de la station
- 2.7. Acquisition d'un chariot élévateur

3. SERVICE DES LOISIRS

- 3.1. Acquisition d'un système interactif mural au CMR André-Giroux --- **REPORTÉ**
- 3.2. Entente avec l'école – recyclage des cannettes et bouteilles

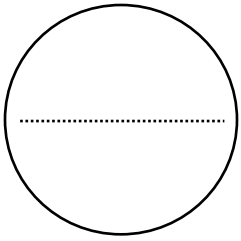
4. SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE

- 4.1. Rapport des interventions du mois d'avril 2020

5. VARIA

- 5.1. Informations du Maire et du Conseil municipal

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



rés : 2020-05-102

VÉRIFICATION DU QUORUM, PÉRIODE DE RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 00, M. Yves Boyer, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum et la période de recueillement. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente assemblée tel que rédigé.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
#1 – M. Mauro Lando	O	#5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
#2 – Mme Sonia Dumais	O	#6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
#3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
#4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

QUESTIONS DU PUBLIC SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR

Compte tenu de la situation sanitaire, et du huis-clos de l'assemblée, la Municipalité a diffusé le projet d'ordre du jour dès le vendredi 15 mai afin de recueillir toute questions.

rés : 2020-05-103

SÉANCE DU CONSEIL À HUIS-CLOS – MAI 2020

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

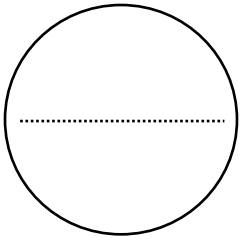
CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par un système de vidéoconférence.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
#1 – M. Mauro Lando	O	#5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
#2 – Mme Sonia Dumais	O	#6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
#3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
#4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	



GESTION DE LA CRISE SANITAIRE – SUIVI DES PRINCIPALES DÉCISIONS DE LA MUNICIPALITÉ FACE À LA PANDÉMIE (COVID-19)

Face à la crise sanitaire relative à la pandémie (COVID-19) le conseil municipal de Saint-Patrice-de-Sherrington a pris depuis le 13 mars 2020 une série de mesures afin de préserver la sécurité de ses citoyens, la sécurité de son personnel ainsi que d'assurer la continuité des services à la population :

- Activation de l'OMSC (Organisation municipale de sécurité civile) dans le cadre du plan de sécurité civile de la municipalité et d'un comité de suivi ;
- Fermeture de l'hôtel de ville, des bâtiments communautaires et/ou récréatifs ainsi que des parcs extérieurs ;
 - Mise à jour : réouverture des terrains de tennis à partir du 20 mai.
 - Précision : les citoyens peuvent accéder à l'écocentre (prochaine date pour les résidents de Sherrington, le samedi 13 juin)
- Identification et maintien des services essentiels de la municipalité ;
- Diffusion des protocoles de retrait et isolement en cas de contamination ;
- Inventaire et achat, le cas échéant, de tout matériel nécessaire à la sécurité des interventions des services des Premiers répondants ;
- Report et/ou annulation d'événements ;
 - Précisions : brunch des bénévoles (29 mars), distribution de plants d'arbres (16 mai), Cyclothron (6 juin), Fête de la St-Jean (20 juin).
- Multiples appels à la population et offre d'un service d'aide aux personnes vulnérables sur rendez-vous ;
- Report des versements de comptes de taxes (d'avril, juin et septembre) ;
 - Rappel : prochain versement le 21 mai 2020.
- Suivi régulier devant le conseil et à la population.

rés : 2020-05-104

ADOPTION DE LA LISTE DE COMPTES EN DATE DU 19 MAI 2020

M. Yves Boyer, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 19 mai 2020;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER que les comptes ajoutés et à payer du mois d'avril 2020 soient acceptés au montant de **85 216.94 \$**.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
#1 – M. Mauro Lando	O	#5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
#2 – Mme Sonia Dumais	O	#6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
#3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
#4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

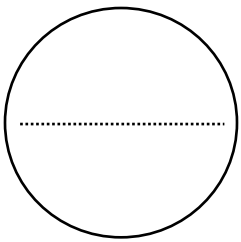
rés : 2020-05-105

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance, dispense est faite de sa lecture :

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020 soit approuvé, tel que présenté.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
#1 – M. Mauro Lando	O	#5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
#2 – Mme Sonia Dumais	O	#6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
#3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
#4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	



rés : 2020-05-106

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AVRIL 2020

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 avril 2020 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance, dispense est faite de sa lecture :

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2020 soit approuvé, tel que présenté.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
#1 – M. Mauro Lando	O	#5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
#2 – Mme Sonia Dumais	O	#6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
#3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
#4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Mention est faite des points adoptés lors de l'assemblée du 21 avril, à savoir le projet-pilote pour les services incendies, l'appel d'offres regroupé avec l'UMQ pour le sel de déglaceage, l'avis de motion pour modifier le règlement relatif à la gestion des matières résiduelles et une autorisation pour ouvrir un nouveau compte bancaire.

rés : 2020-05-107

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 AVRIL 2020

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 avril 2020 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance, dispense est faite de sa lecture :

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 avril 2020 soit approuvé, tel que présenté.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
#1 – M. Mauro Lando	O	#5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
#2 – Mme Sonia Dumais	O	#6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
#3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
#4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Mention est faite des points adoptés lors de l'assemblée du 30 avril, à savoir la démission puis l'embauche d'un employé au service des travaux publics de la municipalité.

rés : 2020-05-108

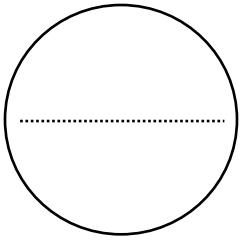
PROGRAMMATION MUNICIPALE POUR LE PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) – PÉRIODE 2019-2023

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER QUE:

- La Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;



- La Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;
- La Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- La Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportés à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :

#1 – M. Mauro Lando	O	#5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
#2 – Mme Sonia Dumais	O	#6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
#3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
#4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Avis de motion

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 313-1 RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE

Un avis de motion est déposé par Daniel Laplante, conseiller, en vue d'amender le règlement numéro 313 relatif à la gestion contractuelle. La modification au règlement actuellement en vigueur a pour but de permettre de conclure un contrat de gré à gré jusqu'à un montant de 101 100 \$ au lieu de 75 000 \$. Cela doit permettre à la municipalité d'avoir une plus grande flexibilité dans la gestion de ses opérations contractuelles, dans le respect des dispositions légales.

5. CONTRATS POUVANT ÊTRE CONCLUS DE GRÉ À GRÉ

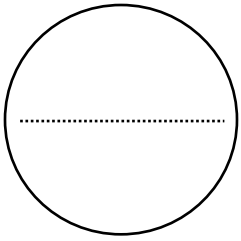
La Municipalité peut adjudger de gré à gré un contrat comportant une dépense d'au moins 25 000\$ mais inférieure à 75 000\$.

La Municipalité peut octroyer un contrat de gré à gré à un fournisseur local ou ayant sa place d'affaires sur le territoire de la MRC des Jardins de Napierville, n'ayant pas nécessairement fourni le prix le plus bas, à condition que, à qualité au moins équivalent, son offre n'excède pas 5 %.

rés : 2020-05-109

REGLEMENT DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS MUNICIPAUX – ADOPTION

ATTENDU QUE les articles 433.1 à 433.4 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1) concernant les modalités de publication des avis municipaux ont été rajoutés par l'entrée en vigueur de l'article 91 de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (L.Q. 2017, c. 13);



ATTENDU QU'une municipalité peut, par règlement, déterminer les modalités de publication de ses avis publics et que ces modalités peuvent différer selon le type d'avis;

ATTENDU QUE ce règlement doit prévoir au minimum une publication sur internet;

ATTENDU QUE le projet de règlement été déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil en date du 6 avril 2020;

ATTENDU QU'un avis de motion pour l'adoption dudit règlement a été préalablement donné par Mauro Lando, conseiller, à la séance ordinaire du conseil en date du 6 avril 2020;

ATTENDU QU'il n'y a eu aucun changement entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour adoption;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie dudit règlement dans les délais prescrits, déclarent l'avoir lu, s'en disent satisfaits, et autorisent une dispense de lecture;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER QUE :

Le Règlement *déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux* tel que rédigé.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
#1 – M. Mauro Lando	O	#5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
#2 – Mme Sonia Dumais	O	#6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
#3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
#4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

rés : 2020-05-110

RÈGLEMENT 317-1 RELATIF À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - ADOPTION

ATTENDU QUE l'article 2 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1) accorde à la municipalité des pouvoirs lui permettant de répondre aux besoins municipaux, divers et évolutifs dans l'intérêt de sa population;

ATTENDU QUE l'article 4 de la Loi lui confère compétence, entre autres, en matière d'environnement et de salubrité;

ATTENDU QUE la Municipalité doit voir à la mise en place de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) adopté par la MRC des Jardins-de-Napierville;

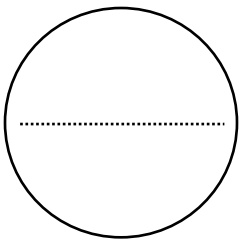
ATTENDU QUE le conseil juge opportun et d'intérêt public de se doter d'une réglementation relative à la gestion des matières résiduelles et d'outils de collecte appropriés sur l'ensemble du territoire de la municipalité;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été conformément donné par M. Daniel Laplante, conseiller, aux dispositions de l'article 445 du code municipal;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER QUE:

Le projet de *règlement numéro 317-1 modifiant le règlement numéro 317 relatif à la gestion des matières résiduelles* soit adopté tel que rédigé.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
#1 – M. Mauro Lando	O	#5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
#2 – Mme Sonia Dumais	O	#6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
#3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
#4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	



rés : 2020-05-111

MANDAT À LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE – APPEL D’OFFRES REGROUPEÉ POUR LE CONTRAT DE COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington a reçu une proposition de la MRC des Jardins-de-Napierville afin de préparer, en son nom et au nom des autres municipalités intéressées, un document d’appel d’offres pour le contrat de COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES advenant le cas où le contrat de collecte, transport et traitement des matières recyclables en cours venait à être résilié ;

ATTENDU QUE l’article 14.3 et suivants du Code municipal :

- Permet à une municipalité de conclure une entente avec une autre municipalité, dans le but de demander des soumissions pour l’adjudication de contrats ;
- Précise que si le pouvoir de présenter une demande de soumissions est ainsi délégué, l’acceptation d’une soumission par le délégataire lie chaque délégant envers le soumissionnaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington désire participer à cet achat regroupé pour l’adjudication du CONTRAT DE COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES ;

IL EST PROPOSÉ D’ADOPTER:

QUE la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington confie, à la MRC des Jardins-de-Napierville, le mandat de procéder, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d’appel d’offres visant à adjuger un contrat d’achat regroupé POUR LE CONTRAT DE COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES pour 3 ans, plus deux années optionnelles aux mêmes termes et conditions ;

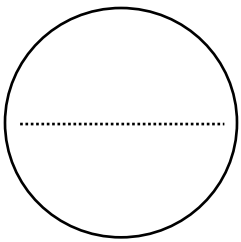
QUE pour permettre à la MRC des Jardins-de-Napierville de préparer son document d’appel d’offres, la Municipalité s’engage à fournir à la MRC des Jardins-de-Napierville les informations requises;

QUE la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington confie, à la MRC des Jardins-de-Napierville, la responsabilité de l’analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le contractant sera déterminé suite à l’analyse des soumissions par la MRC;

QUE si la MRC des Jardins-de-Napierville adjuge un contrat, la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington s’engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QU’UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à la MRC des Jardins-de-Napierville.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :				
#1 – M. Mauro Lando	O	#5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ
#2 – Mme Sonia Dumais	O	#6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
#3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ
#4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)



rés : 2020-05-112

OUVERTURE DE COMPTE BANCAIRE À LA BANQUE LAURENTIENNE

CONSIDÉRANT QU'il a été question d'explorer la possibilité d'ouvrir un nouveau compte bancaire auprès d'une autre institution financière que celle avec qui la municipalité fait actuellement affaire, sans pour autant mettre fin aux opérations courantes d'espèce (rés : 2020-04-097) ;

CONSIDÉRANT les discussions engagées entre la municipalité et la *Banque Laurentienne* afin d'ouvrir un compte au sein de cette institution ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER :

- D'autoriser l'ouverture d'un compte au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington au sein de la Banque Laurentienne ;
- De nommer comme signataire au compte le Maire de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, M. Yves Boyer, ainsi que M. Clément Costanza, en qualité de directeur général et de M. Jacques Tremblay, en qualité de trésorier.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
#1 – M. Mauro Lando	O	#5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
#2 – Mme Sonia Dumais	O	#6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
#3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
#4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

rés : 2020-05-113

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR SERVICES PROFESSIONNELS RELATIF À L'AMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE – STA ARCHITECTES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite réaménager ses bureaux de manière plus fonctionnelle ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite étudier plusieurs scénarios d'aménagement en confiant ce mandat à un architecte ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de *STA Architectes* reçu en date du 11 mai 2020 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER:

D'accepter l'offre de service de la firme *STA Architectes* pour un contrat de gré à gré d'un montant de 16 860 \$ plus les taxes applicables pour l'élaboration des plans préliminaires et des plans d'exécution, la préparation des documents d'appels d'offre, la surveillance des travaux puis la fermeture du chantier tel que décrit au document soumis.

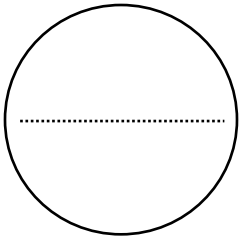
VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
#1 – M. Mauro Lando	O	#5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
#2 – Mme Sonia Dumais	O	#6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
#3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
#4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

rés : 2020-05-114

FORMATION EN GESTION MUNICIPALE POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL – WEBDIFFUSION DE L'ADMQ DU 16 AU 18 JUIN 2020

CONSIDÉRANT la demande du directeur général de suivre une formation en gestion municipale par l'Association des directeurs généraux du Québec (ADMQ);

ATTENDU QUE cette formation offre la possibilité de suivre neuf (9) ateliers de formations sous la forme de webinaire sur des thématiques pertinentes pour l'administration et la gestion d'une municipalité ;



IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER QUE:

D'autoriser le directeur général à s'inscrire à « la grande webdiffusion en gestion municipale » du 16 au 18 juin 2020 pour un montant de 375 \$ plus les taxes applicables.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
#1 – M. Mauro Lando	O	#5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
#2 – Mme Sonia Dumais	O	#6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
#3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
#4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DU MOIS D'AVRIL 2020

Durant le mois d'avril 2020, l'Inspecteur de la municipalité a délivré les permis suivants :

2	Captage d'eau
1	Démolition
1	Piscine
4	Rénovation-modification
2	Bâtiment accessoire
1	Clôture et haie
1	Installation sanitaire
1	Nouvelle construction

INFORMATION SUR LES TRAVAUX EN COURS

- Préparation et ouverture de l'écocentre ;
- Réparations diverses sur le réseau routier et au CMR André-Giroux;
- Réparations le long du chemin de l'école;
- Balayage des rangs avec le balai mécanisé;
- Réparation des filets protecteurs au terrain de balle;
- Ramassage de débris le long des routes ;
- Nettoyage des terrains de tennis et changement des bancs ;
- Entretien des pelouses et de la butte ;
- Entretien de la conduite principale à l'usine d'épuration.

rés : 2020-05-115

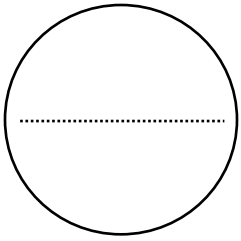
RÈGLEMENT RÉGISSANT L'ÉPANDAGE DE BOUES PROVENANT D'USINES D'ÉPURATION DES EAUX USÉES, D'INSTALLATIONS SEPTIQUES OU DE PROCÉDÉS INDUSTRIELS DANS L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE MUNICIPAL – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le monde agricole manifeste de l'intérêt pour l'utilisation des matières résiduelles fertilisantes (MRF) sur les recommandations des agronomes ;

CONSIDÉRANT QUE le recyclage des matières résiduelles fertilisantes (MFR) est encadré par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) par l'entremise, de manière non exhaustive, d'un « guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes ;

CONSIDÉRANT QUE l'importation pour entreposage et épandage des MRF est réglementée et contrôlée sévèrement par les différentes législations du Québec (Loi sur les engrais, Règlement sur les engrais, Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement, Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains, Règlement sur la qualité de l'atmosphère, Règlement sur le captage des eaux souterraines, Règlement sur les aliments (MAPAQ), Règlement sur les exploitations agricoles, Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers) ;

CONSIDÉRANT QUE toute personne (physique ou morale) qui demande la permission d'entreposer et/ou d'étendre des MRF doit suivre des directives strictes et doit aussi s'engager à respecter contractuellement à suivre toutes les directives prescrites ;



CONSIDÉRANT QUE il y a un bénéfice financier important pour les personnes qui utilisent des MRF et que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington reconnaît cet avantage ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens manifestent des inquiétudes à l'effet que les MRF puissent contenir des taux élevés de métaux lourds et autres substances toxiques et/ou présenter diverses nuisances ;

CONSIDÉRANT QUE ces citoyens craignent que les substances toxiques qui pourraient être contenues dans les MRF puissent contaminer la nappe phréatique ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington désire concilier les craintes de la population et les demandes des agriculteurs ;

CONSIDÉRANT QUE si une municipalité a le pouvoir d'encadrer la gestion des boues municipales et des MRF sur son territoire (article 52 LCM) elle ne peut l'interdire puisque cela est de compétence provinciale ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors d'une séance ordinaire le 6 avril 2020 par Pierre Boisvert, conseiller municipal ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER :

Que le *règlement numéro régissant l'épandage des boues provenant d'usines d'épuration des eaux usées, d'installations septiques ou de procédés industriels dans l'ensemble du territoire municipal* soit adopté tel que rédigé.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
#1 – M. Mauro Lando	O	#5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
#2 – Mme Sonia Dumais	O	#6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
#3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
#4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

rés : 2020-05-116

ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2020-04-096 RELATIVE AU MANDAT DONNÉE À L'UMQ POUR UN ACHAT REGROUPÉ POUR LE SEL DE DÉGLACAGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a souhaité adhérer à l'appel d'offres regroupé pour l'acquisition de sel de déglacage pour 2020-2021 (rés : 2020-04-096) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de service pour un contrat de gré à gré à un prix compétitif et qu'elle souhaite en faire bénéficier à ses citoyens ;

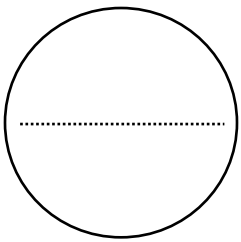
CONSIDÉRANT QUE le règlement de gestion contractuelle en vigueur au sein de la municipalité lui permet d'octroyer un contrat pour le montant estimé à ladite offre de service ;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité peut annuler une résolution par une autre résolution ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER :

D'annuler la résolution 2020-04-096 donnant *mandat à l'UMQ pour l'achat de sel de déglacage des chaussées pour la saison 2020-2021*.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
#1 – M. Mauro Lando	O	#5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
#2 – Mme Sonia Dumais	O	#6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
#3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
#4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	



rés : 2020-05-117

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR L'AQUISITION DE SEL DE DEGLACAGE POUR LA SAISON 2020-2021 – SEL WARWICK INC.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite acquérir du sel de déglacage pour être en mesure d'effectuer les opérations de déneigement en période hivernale ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de *Sel Warwick Inc.* reçu en date du 23 avril 2020 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER:

D'accepter l'offre de service de la compagnie *Sel Warwick Inc* pour un contrat de gré à gré pour la fourniture et le transport de sel à glace en vrac pour une quantité totale estimée à 400 tonnes et pour un coût unitaire de 90.00 \$.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
#1 – M. Mauro Lando	O	#5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
#2 – Mme Sonia Dumais	O	#6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
#3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
#4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

rés : 2020-05-118

ACQUISITION D'UN CHARIOT ÉLEVATEUR – A1-MACHINERIE INC.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a identifié comme besoin l'acquisition d'un charriot élévateur pour diverses opérations au sein du service des travaux publics ;

CONSIDÉRANT la soumission de la compagnie *A1-Machinerie Inc.* du 30 avril 2020 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER:

D'accepter l'offre de service de la compagnie *A1-Machinerie Inc.* pour l'acquisition d'un charriot élévateur usagé modèle YALE pour un montant total de 12 990 \$ plus les taxes applicables.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
#1 – M. Mauro Lando	O	#5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
#2 – Mme Sonia Dumais	O	#6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
#3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
#4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

rés : 2020-05-119

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR SERVICES PROFESSIONNELS – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE LA STATION D'ÉPURATION (TETRATECH)

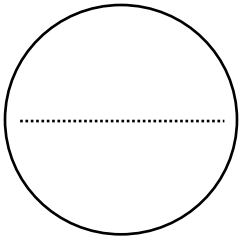
CONSIDÉRANT l'adjudication des travaux de mise aux normes de la station d'épuration des eaux usées (rés : 2020-04-091) ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de mise aux normes de la station d'épuration des eaux usées nécessitent une surveillance des travaux dans les règles de l'art ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme *TETRATECH* en date du 1^{er} mai 2020 sous la référence 36649TTA ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER:

D'accepter l'offre de service de la firme *TETRATECH* tel que décrit dans ladite offre de service pour un montant forfaitaire de 19 000 \$ plus les taxes applicables.



rés : 2020-05-120

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
#1 – M. Mauro Lando	O	#5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
#2 – Mme Sonia Dumais	O	#6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
#3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
#4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

RÉCUPÉRATION DE CANNETTES ET BOUTEILLES POUR L'ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (OPP) DE L'ÉCOLE SAINT-PATRICE

CONSIDÉRANT la situation sanitaire actuelle et afin de contribuer à des projets en faveur des enfants de l'école primaire St-Patrice à Sherrington ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER :

Que la municipalité offre l'opportunité de déposer cannettes et bouteilles au CMR André-Giroux entre le 20 avril et le 31 mai 2020 et que la totalité de l'argent des consignes obtenue suite à leur dépôt à l'organisme RECY-QUÉBEC soit redistribué à l'OPP de l'école St-Patrice.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
#1 – M. Mauro Lando	O	#5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
#2 – Mme Sonia Dumais	O	#6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
#3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
#4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU MOIS D'AVRIL 2020

M. Yves Boyer, informe la population des résultats du rapport d'intervention pour le mois d'avril 2020 du Service de prévention incendie préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du Service :

Entraides	1
Intervention premier répondant	1
Prévention	5
Alarme	1
Travaux caserne	7
Inspection	5
Autre et bénévolat	3

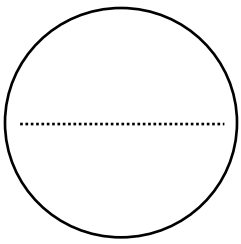
PÉRIODE DE QUESTIONS

Assemblée à huis-clos.

Aucune question.

VARIA

Précisions sur le plan triennal sur le parc des loisirs et l'avancée des projets.



rés : 2020-05-121

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER que la présente séance est levée à 19 h 56.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
#1 – M. Mauro Lando	O	#5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
#2 – Mme Sonia Dumais	O	#6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
#3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
#4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

M. Yves Boyer,
Maire

M. Clément Costanza,
Directeur général et Secr.-très.

Je, _____, _____ de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 19 mai 2020.